

Guide utilisateur français pour la transmission des Paiements

Février 2016

EDI-PAIEMENT

Volume III - D : Guide des formulaires et codes

Flux RCM

**Ce document est édité sous la responsabilité
de la Direction Générale des Finances Publiques.**

Début d'application	Février 2016
Version du document	1.1 – 2016-02
Date de modification	18 décembre 2015
Auteur	DGFIP

SOMMAIRE

3.0 Modifications apportées pour le palier de février 2016.	3
3.0.1 Formulaires appliqués	4
3.1 Spécifications des données	5
3.1.0 Transmission des données	5
3.1.1 Codification des données	5
3.1.2 Les données d'identification	5
3.1.2.1 Les données d'en-tête.....	5
3.1.2.2 Le formulaire P-IDENTIF.....	5
3.1.3 Flux de tests de la filière PEDI	6
3.2 Spécifications des documents du flux RCM	7
3.2.1 Nomenclature des documents	7
3.2.2 Formulaire Identification	8
3.2.2.1 Formulaire Identification,.....	8
3.2.3 Formulaires disponibles pour le flux RCM	11
3.3 Les dictionnaires	12
3.3.1 Contenu des dictionnaires	12
3.3.2 Les données standard des segments	12
3.4 Les données particulières	13
3.4.1 Les données particulières d'identification	13
3.4.2 Les données particulières du flux RCM : Formulaire 2777D –.....	14
3.5 Tables de valeurs DGFiP	15
3.5.1 Tables de codes DGFiP utilisées dans les segments CCI/CAV	15
3.6 Listes des messages d'erreurs et d'alertes – Flux RCM	16
3.7 Contrôles de cohérences des formulaires du flux RCM	16
3.7.1 Contrôles formulaire 2777D	16

3.0 Modifications apportées pour le palier de février 2016.

~~Les partenaires EDI pourront constater les évolutions en mode test à compter du :~~

Les modifications apportées à la documentation sont énumérées ci après :

1° modification

Emplacement : première page, en tête et pied de page

Description : Changement relatif au versioning

Début d'application	Février 2016
Versión du document	1.1 – 2016-02
Date de modification	18 décembre 2015
Auteur	DGFIP

2° modification

Emplacement : P.6

Description : La ROF RCM va de RCM1 à RCM99999.

1° modification

Emplacement : première page, en tête et pied de page

Description : Changement relatif au versioning

Début d'application	Février 2016
Versión du document	1.0 – 2016-02
Date de modification	10 décembre 2015
Auteur	DGFIP

2° modification

Emplacement : 3.1.2 Les données d'identification , 3.1.2.2 Le formulaire P-IDENTIF et 3.2.2.1. Formulaire Identification

Description : Modification de la structure de la ROF et de la référence de paiement

3° modification :

Emplacement : 3.1.3 Flux de tests de la filière PEDI

Description : Précision sur la version du flux RCM

4° modification :

Emplacement : 3.2.3.1 Formulaire 2777D

Description : Nouvelle version applicable pour les entreprises qui effectuent leur déclaration 2777D.

Cette version du formulaire prend en compte la suppression et la création des données suivantes :

- Lignes 2c, 3bis, 4bis, 5bis, 6bis et 7bis : Suppression des données AE/MOA, BE/MOA, CB/MOA, DB/MOA, CD/MOA, DD/MOA, CF/MOA, DF/MOA, CH/MOA, DH/MOA, CJ/MOA et DJ/MOA.
- Création d'une rubrique « B - Retenue à la source sur les revenus distribués versés par des sociétés étrangères à des non-résidents » avec 16 nouvelles données (taux légal et taux conventionnels) ainsi qu'une ligne « SOUS-TOTAL » et une ligne « TOTAL »
- Ligne « TOTAL A PAYER »: Prise en compte dans le total EA/MOA les nouvelles données créées.
- Création d'une rubrique « D – Paiement »
- Renumérotation des lignes du formulaire en adéquation avec NDOC

5° modification :

Emplacement : 3.4.1 Les données particulières d'identification

Description : Suppression du code NREF 106932 associé au SIRET dans le cadre de la suppression du SIRET

6° modification :

Emplacement : 3.4.2 Les données particulières du flux RCM : Formulaire 2777D

Description : Cette version du dictionnaire prend en compte la suppression et la création des données suivantes :

- Lignes 2c, 3bis, 4bis, 5bis, 6bis et 7bis : Suppression des données AE/MOA, BE/MOA, CB/MOA, DB/MOA, CD/MOA, DD/MOA, CF/MOA, DF/MOA, CH/MOA, DH/MOA, CJ/MOA et DJ/MOA.
- Création d'une rubrique « B - Retenue à la source sur les revenus distribués versés par des sociétés étrangères à des non-résidents » avec 16 nouvelles données (taux légal et taux conventionnels) ainsi qu'une ligne « SOUS-TOTAL » et une ligne « TOTAL »
- Ligne « TOTAL A PAYER »: Prise en compte dans le total EA/MOA les nouvelles données créées.
- Création d'une rubrique « D – Paiement »
- Renumérotation des lignes du formulaire en adéquation avec NDOC

7° modification :

Emplacement : 3.7.1 Contrôles formulaire 2777D

Description : Cette version des contrôles de cohérence prend en compte les points suivants:

- Suppression des contrôles de cohérence relatifs aux lignes 2c, 3bis, 4bis, 5bis, 6bis et 7bis
- Suppression des calculs CA PRO relatifs aux lignes 3bis, 4bis, 5bis, 6bis et 7bis
- Prise en compte dans le calcul CA PRO du total EA/MOA les nouvelles données créées
- Création de sept calculs CA PRO relatifs aux nouvelles données créées
- Création d'un contrôle de cohérence sur la donnée HA/PCD (907461)
- Modification formelle des données répétables ou non dans la colonne « indice de répétition »

3.0.1 Formulaires appliqués

Fichier de spécifications :



SI1Ced 2777D 2016
version V2.xls

3.1 Spécifications des données

3.1.0 Transmission des données

IMPORTANT

Les données de cette téléprocédure EDI sont transmises à la DGFIP dans un message INFENT DP.

Le flux de données traité dans ce volume est celui de type « RCM ».

3.1.1 Codification des données

Voir volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Paiement.

3.1.2 Les données d'identification

Les données d'identification actuelles (SIREN+ ROF) relatives au redevable et à ses obligations déclaratives sont décrites dans deux parties du message INFENT DP.

Référence Obligation fiscale ROF doit être « RCM » suivi d'une valeur numérique comprise entre « 1 et 9999999999 » cadré à gauche (pas de 0 entre RCM et n° d'ordre)

3.1.2.1 Les données d'en-tête

Un flux RCM sera identifié par entête du message dans le BGM.

Pour les informations constituant l'entête du message, consultez le volume 3 : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Paiement.

3.1.2.2 Le formulaire P-IDENTIF

Afin de regrouper l'ensemble des données propres à l'identification :

- d'un redevable,
- de son obligation : déclaration, bordereau acompte ou de liquidation,
- et de son paiement,

Les données (identification SIREN, obligation légales, période/échéance et données de paiement) ont été regroupées dans un document spécifique appelé P-IDENTIF.

Les données du formulaire P-IDENTIF utilisées pour un dépôt sont présentées dans le volume 3 - D, chapitre 2, section "Identification".

Il est obligatoire, quel que soit par ailleurs le contenu du dépôt (cf. volume 4, chapitre 2, section "Les différents scénarios d'envoi des formulaires dans les messages INFENT DP").

Un seul formulaire P-IDENTIF doit être déposé : les données d'identification, relatives au dépôt dans son ensemble, sont obligatoires et ne peuvent être dupliquées. Toute erreur sur ce point est sanctionnée par un rejet du dépôt.

La **présence** des données **SIREN et ROF est obligatoire** :

◆ **SIREN**

L'identification des déclarants est effectuée par le numéro SIREN de l'entreprise (9 caractères numériques)

Soit les 9 premiers caractères du SIRET de l'entreprise.

Si le NIC est transmis (soit présence du code SIRET sur 14 caractères numériques) il est alors ignoré.

ATTENTION : a compter du palier de février 2016, l'identification des dépôts RCM sera effectuée exclusivement avec le SIREN. La transmission d'un SIRET pour ces dépôts générera une erreur syntaxique (voir volume IV paiements millésime 2016).

◆ **ROF**

L'identification de l'obligation des déclarants est effectuée par la ROF (Référence d'Obligation Fiscale)

Comment se structure la donnée ROF ?

- Le code de l'Obligation Fiscale, pour un flux RCM → RCM.

- Numéro incrémental de 1 à 999999999999

Donc, en matière de RCM, la ROF est comprise entre « RCM1 » et « RCM99999 ».

- La ROF est retournée dans l'INFENT CR, Compte Rendu de traitement, des dépôts partiellement ou totalement acceptés.

- Elle peut être demandée au SIE, dans l'objectif de distinguer deux dépôts de la même catégorie/régime effectués par le même contribuable et pour la même période. La consultation du SIE devra être limitée à ces cas.

3.1.3 Flux de tests de la filière PEDI

Dans le cadre du palier de février 2016 portant notamment les nouveautés en matière de RCM, le flux RCM passera à la version **PED-DGI-IN-DP1101/RCM16**.

Afin de permettre aux éditeurs et aux partenaires EDI de tester les éventuelles nouvelles versions des formulaires, la date de dépôt concernant la population fictive (population de test), est incrémentée de 90 jours, afin de valider les évolutions.

3.2 Spécifications des documents du flux RCM.

3.2.1 Nomenclature des documents

Voir volume 4, chapitre 2, section "Les différents scénarios d'envoi des formulaires du flux RCM dans le message "INFENT DP " pour consulter le tableau des formulaires autorisés selon le flux de données.

IMPORTANT

Les notices explicatives des formulaires doivent être consultées ou téléchargées sur le portail fiscal à l'adresse : www.impots.gouv.fr, rubrique professionnels. La possibilité de rechercher un formulaire accompagné de sa notice est proposée dans la partie gauche de l'écran.

Le document ci-dessous permet d'identifier le déclarant et son obligation dans un interchange EDI-PAYE à destination de la DGFIP.

Code formulaire	Type de message	Nom	Libellé
P-IDENTIF	RCM	P-IDENTIF	Formulaire identification du redevable

La filière EDI Paiement permet de recevoir des interchanges EDI-PAYE, comprenant des messages EDIFACT : INFENT DP qui est un subset du message INFENT.

Le message INFENT DP est construit à l'identique des subsets INFENT DF (EDI-TDFC) et INFENT DT (EDI TVA)

Un **interchange** est un fichier émis par un partenaire EDI, il **contient de 1 à n dépôts**.

Les **différents flux de paiement (CVAE/IS/TS/RCM/etc.)** seront **identifiés** par l'entête des dépôts (**BGM : 1001**).

Seul le document ci-dessous peut apparaître dans un interchange EDI Paiement à destination de la DGFIP.

Code formulaire	Type de message	Nom	Libellé
2777D	RCM	2777D	Revenus de capitaux mobiliers - Prélèvement forfaitaire libératoire et prélèvements sociaux dus à la source sur les revenus distribués et les intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés – Déclaration Simplifiée

3.2.2 Formulaire Identification

3.2.2.1 Formulaire Identification.

Version 01	DONNEES D'IDENTIFICATION		P-IDENTIF
IDENTIFICATION DU REDEVABLE :			
Désignation du redevable :	Numéro SIRET-ou SIREN	<input type="text" value="AA/NAD"/>	
<i>(AA/NAD)</i>	Référence Obligation fiscale	<input type="text" value="KD/RFF"/>	
<i>(AA/NAD)</i>			
<i>(AA/NAD)</i>			
<i>(AA/NAD)</i>			
EVENEMENTS IMPACTANT LA PERIODE DU DEPOT :			
Date de Cession / cessation :	<input type="text" value="BB/DTM"/>		
PERIODE DU DEPOT :			
Début période déclaration :	<input type="text"/>	Échéance :	<input type="text" value="KF/DTM"/>
Et			
Fin période déclaration :	<input type="text"/>		
MODALITES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT			
Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondi).			
PAIEMENT :			
Télé règlement A :			
Veuillez indiquer le montant du (des) prélèvement(s), l'identification du compte bancaire ainsi que la référence du paiement.			
Compte bancaire	Référence BIC/ IBAN	Montant prélèvement	Référence paiement
1er compte	<i>GA/FII</i>	<i>HA/MOA</i>	<i>KA/RFF</i>
2nd compte	<i>GB/FII</i>	<i>HB/MOA</i>	<i>KB/RFF</i>
3ème compte	<i>GC/FII</i>	<i>HC/MOA</i>	<i>KC/RFF</i>

ATTENTION : comme précisé *supra* au § 3.1.2.2, les dépôts RCM millésime 2016 seront obligatoirement identifiés avec le SIREN. Le formulaire P-IDENTIF n'est toutefois pas modifié, l'utilisation du SIRET restant possible en EDI PAIEMENT pour l'IS, la CVAE et la TS jusqu'à leurs paliers 2016 respectifs.

Note Complémentaire :

Formulaire 2777D : Déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers, prélèvement forfaitaire libératoire et prélèvements sociaux dus à la source sur les revenus distribués et les intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés

Le dépôt du formulaire 2777D s'effectue pour une période mensuelle, mois correspondant au(x) prélèvement(s) et/ou au(x) versement(s).

Jusqu'au palier de février 2015, le dépôt de la déclaration des RCM versés au cours d'un mois donné peut intervenir dès le 1^{er} jour de ce mois, la date limite de dépôt (DLD) étant fixée au 15 du mois suivant.

A compter du palier de février 2015, cette règle continue à s'appliquer, à l'exception des RCM versés au titre du mois de janvier quelque soit l'année (avec N>=2016), pour lesquels le dépôt de la déclaration ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} février suivant, la date limite de dépôt (DLD) demeurant le 15 du mois de février suivant.

Dans la filière EDI Paiement, seule l'échéance est demandée pour le dépôt du formulaire 2777D.

◆ **Format de la ROF du flux RCM**

- La **ROF** doit être transmise au format « **RCMnnn** » ;

◆ **Données paiement du flux RCM**

- Les données **FII** : **GA**, **GB**, et **GC** transmettent des Comptes Bancaires au **format BIC / IBAN** de la zone SEPA
Rappel : dans un segment FII les données IBAN et BIC sont obligatoires, si l'une est absente, cela donne lieu à un rejet syntaxique du dépôt via un message « CONTRL ».
- Les données **RFF** : **KA**, **KB**, et **KC** transmettent les références de paiements, structurée ainsi :
 - n° SIREN ou IDSP (9 caractères).

Selon le protocole SEPA, la référence de paiement est portée à 140 c an, longueur à priori autorisée dans le flux à destination de la Banque de France. MAIS sera limité à 31 33 c an, qui est la longueur minimale devant être restituée par les établissements bancaires sur le relevé des opérations bancaires à destination des entreprises (pour rapprochement bancaire)

Sachant que le relevé de compte fera apparaître la RUM (Référence Uniquement de Mandat), qui contient :

- L'identification du créancier (DGFIP)
- Le SIREN de l'entreprise.

La référence de paiement devra contenir, pour faciliter le rapprochement automatique ou manuel au vu du relevé de compte :

- Référence Obligation Fiscale → ROF (de 3 à 15 13 caractères maximum) avec la suppression des caractères non significatifs de droite
- Un séparateur « - »
- Mois et année de la date limite de dépôt (information présente dans tous les dépôts TVA et PRO) MMSSAA (6 caractères)
- Un séparateur « - »
- Code formulaire principal (10 caractères)

Pour une longueur totale maximale de 31 33 caractères alphanumériques.

~~Nota : si la ROF est constituée de 15 caractères (cas exceptionnel, voire inexistant), le nom du formulaire principal pourra être tronqué à 9 caractères au lieu de 10 dans le relevé de compte, dans le cas d'une banque ne restituant que 32 caractères.~~

~~Le nom resterait toutefois suffisamment clair pour ne pas générer de confusion pour l'utilisateur (voir tableau infra).~~

Code formulaire principal (voir tableau infra).

Informations présentes dans le dépôt	
Formulaire principal	Date limite de dépôt
2777D	X

◆ **Périodes non présentes dans un flux RCM.**

- Pour l'acquisition des paiements contenus dans un flux RCM, **aucune date de début et date de fin de période n'est transmise.**
- **Seule l'échéance est demandée**, contrôlée et exploitée.

◆ Echéances attendues dans un flux RCM.

L'échéance doit être constituée de l'année suivie du mois de la DLD (Date Limite de Dépôt).

Le jour n'est jamais transmis car il varie en fonction du QJLD ouvré (DLD théorique remplacé par DLD Réelle).

Pour le formulaire 2777D, les DLDs théoriques sont toujours des échéances mensuelles fixes :

15 janvier / 15 février / 15 mars / 15 avril / 15 mai / 15 juin / 15 juillet / 15 août / 15 septembre / 15 octobre / 15 novembre / 15 décembre.

◆ Cession Cessation dans un flux RCM.

- Seul l'événement de cession/cessation d'entreprise est géré pour l'acquisition des paiements contenus dans un flux RCM.
- Aucun autre événement de type redressement judiciaire ou liquidation judiciaire ou de jugement de sauvegarde n'est à prendre en compte pour un dépôt.
- En cas de cession/cessation, la donnée date de cession/cessation est transmise.
- En cas de cession/cessation au cours de la période d'imposition de la déclaration simplifiée (formulaire 2777D), la DLD (Date Limite de dépôt) est le 15 du mois suivant la date de cession/cessation.

◆ Dépôts acceptés : échéances acceptées dans un flux RCM.

- Pour la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers, prélèvement forfaitaire libératoire et prélèvements sociaux dus à la source sur les revenus distribués et les intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés (Formulaire 2777D)
- Jusqu'au palier de février 2015, la date de dépôt doit être postérieure au premier jour du mois précédent le mois de l'échéance du dépôt. **A compter du palier de février 2015**, la date de dépôt doit être postérieure au premier jour du mois précédent le mois de l'échéance du dépôt pour les mois de février à décembre inclus et postérieure au premier jour du mois de l'échéance du dépôt pour le mois de janvier de l'année N (avec $N \geq 2016$).
- Un dépôt complémentaire / rectificatif ou tardif peut intervenir jusqu'au 31 décembre de la deuxième année qui suit l'échéance du dépôt, après il sera rejeté.
- En cas de cession/cessation, un dépôt peut intervenir jusqu'au 31 décembre de la deuxième année qui suit la date de cession/cessation, après il sera rejeté.

3.2.3 Formulaires disponibles pour le flux RCM

Rappel : pour les formulaires disponibles pour le flux RCM, seuls les montants positifs ou à zéro sont acceptés.

3.2.3.1 Formulaire 2777D :

Déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers, prélèvement forfaitaire libératoire et prélèvements sociaux dus à la source sur les revenus distribués et les intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés

La maquette du formulaire est disponible dans le fichier excel joint au document paragraphe : “3.0.1 formulaires appliqués”

~~Version applicable depuis le 01/11/2013 :~~

3.3 Les dictionnaires

3.3.1 Contenu des dictionnaires

Les dictionnaires précisent, pour chaque formulaire, les règles de représentation des données dans les zones correspondantes du message EDIFACT INFENT DP.

La plupart des données servies dans un type de segment donné suivent la même logique.

Ainsi, dans les sections suivantes ("**Les données standard**") est exposée la logique générale de gestion des données dans chacun des segments du groupe 4 : RFF, MOA, FTX, DTM, QTY, PCD, FII, groupe 5 (NAD/G6) ou groupe 7 (CCI/CAV).

Dans les sections intitulées "**Les données particulières**", sont précisées les règles de gestion spécifiques des données dans chacun des formulaires : données nécessitant un formatage spécifique (ex: références dans le segment RFF), ou données exigeant un codage des informations (CCI/CAV).

Pour servir une donnée, il convient donc de se rapporter tout d'abord aux données particulières, au cas où cette donnée fasse l'objet de règles spécifiques. Si la donnée en question n'est pas présente dans ce dictionnaire, elle doit alors être représentée conformément aux règles générales spécifiées dans le segment correspondant (cf. données standard).

NB: Les libellés mentionnés dans le dictionnaire des données particulières ne servent qu'à différencier les données entre elles et ne préjugent en aucun cas de la signification fiscale d'une donnée déclarative.

3.3.2 Les données standard des segments

Pour connaître la structure des segments, veuillez vous reporter **au volume 3** : Guide des formulaires et codes de la procédure : EDI Paiement.

3.4 Les données particulières

3.4.1 Les données particulières d'identification

Rappel : les données d'identification se retrouvent à deux niveaux :

- pour la partie dépendant du partenaire EDI, dans la partie en-tête du message (cf. description dans Guide utilisateur message INFENT DP) ;
- pour la partie générale d'identification du redevable et de sa déclaration, dans le formulaire P-IDENTIF ;

DICTIONNAIRE P-IDENTIF :

Version 01		Identification + Paiement		P-IDENTIF
NUM	CdEFisc	Segment EDI	Code EDI	Définition
1	106932	NAD	AA:C082:3039:1	Numéro SIRET (générera un rejet syntaxique si utilisé pour un dépôt RCM)
2	100663	NAD	AA:C082:3039:1	Identifiant de l'entreprise, numéro SIREN ou Identifiant spécifique IDSP
11	106937	NAD	AA:C080:3036:1	Identification du déclarant, désignation ou nom prénom
12	100523	NAD	AA:C080:3036:2	Identification du déclarant, qualité ou complément de désignation
13	106938	NAD	AA:C080:3036:3	Identification du déclarant, titre du redevable
15	106939	NAD	AA:C059:3042:1	Adresse du déclarant, numéro, type et nom voie
16	106940	NAD	AA:C059:3042:2	Adresse du déclarant, complément d'adresse
18	106954	NAD	AA:0000:3251:1	Adresse du déclarant, code postal
19	106955	NAD	AA:0000:3164:1	Adresse du déclarant, ville
20	100672	DTM	BB:C507:2380:1:102	Date de Cession cessation
21				
22				
23	100664	RFF	KD:C506:1154:1	Référence de l'obligation fiscale
25	100669	DTM	KF:C507:2380:1:610	Échéance
30				
45	901264	FII	GA:C078:3194:1	IBAN CB TLRA 1
46	901265	FII	GA:C088:3433:1	BIC CB TLRA 1
48	107016	MOA	HA:C516:5004:1	Montant TLRA 1
49	107019	RFF	KA:C506:1154:1	Référence TLRA 1
50				
55	901267	FII	GB:C078:3194:1	IBAN CB TLRA 2
56	901266	FII	GB:C088:3433:1	BIC CB TLRA 2
58	107017	MOA	HB:C516:5004:1	Montant TLRA 2
59	107020	RFF	KB:C506:1154:1	Référence TLRA 2
60				
65	901268	FII	GC:C078:3194:1	IBAN CB TLRA 3
66	901269	FII	GC:C088:3433:1	BIC CB TLRA 3
68	107018	MOA	HC:C516:5004:1	Montant TLRA 3
69	107021	RFF	KC:C506:1154:1	Référence TLRA 3

3.4.2 Les données particulières du flux RCM : Formulaire 2777D –

Déclaration Simplifiée de Revenus de capitaux mobiliers - Prélèvement forfaitaire libérateur et prélèvements sociaux dus à la source sur les revenus distribués et les intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés

DICTIONNAIRE 2777D :

Le dictionnaire est disponible dans le fichier excel joint au document paragraphe : “3.0.1 formulaires appliqués”.

3.5 Tables de valeurs DGFIP

3.5.1 Tables de codes DGFIP utilisées dans les segments CCI/CAV

Dans les dictionnaires de données particulières des formulaires, le code de la table à utiliser est précisé au niveau de chaque donnée de type "réponse codée".

Dans les messages **INFENT DP**, il convient de mentionner **au niveau du groupe 7 (CCI/CAV)** :

- le code de la table dans la donnée "Code_table_valeurs", au niveau du segment CCI (donnée 7037) et du segment CAV (donnée 1131) ;
- la valeur de la "réponse codée" (= valeur déclarée) dans la donnée "Valeur_table", au niveau du segment CAV (donnée 7111).

Tables de codes utilisés dans Groupe 7, INFENT DP :

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TBX	Type réponse	X	X pour case cochée (ou donnée sélectionnée)

Dans les messages INFENT Compte Rendu de Traitement, le groupe 7 (CCI/CAV) est également utilisé pour restituer les informations suivantes :

- code erreur élémentaire ;
- code acceptation ou rejet au niveau lot.

Table de codes utilisés dans Groupe 7, INFENT Compte Rendu de Traitement

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TDG =	Table valeurs acceptation/rejet DGFIP	AFL RFL Code erreur	Acceptation fonctionnelle lot Rejet fonctionnel lot Libellé erreur (cf. Liste des codes erreur, volume 4, chapitre 4, Section "Les contrôles d'intégrabilité des données (contrôles de niveau 4)")

3.6 Listes des messages d'erreurs et d'alertes – Flux RCM.

Code de 500 à 599 plages réservé pour le Paiement RCM

N° code erreur	Libellé	Type rejet
Code erreur 500	Erreur zone CCDDDD du FFFFFFFFFIII : les produits à rattacher à l'exercice précédent ne peuvent pas excéder le montant déclaré qui les inclut.	Rejet TD
Code erreur 501	Erreur zone CCDDDD du FFFFFFFFFIII : la base imposable et l'impôt dû sont à déclarer.	Rejet TD

3.7 Contrôles de cohérences des formulaires du flux RCM.

3.7.1 Contrôles formulaire 2777D.

2777D : « Déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers, prélèvement forfaitaire libératoire et prélèvements sociaux dus à la source sur les revenus distribués et les intérêts de comptes courants et comptes bloqués d'associés »

Les contrôles de cohérence sont disponibles dans le fichier excel joint au document paragraphe : “3.0.1 formulaires appliqués”.